

Déclaration sur les changements climatiques de la Société Financière Manuvie

À la Société Financière Manuvie (SFM), nous prenons des mesures pour réduire notre empreinte écologique, soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et investir dans l'atténuation des changements climatiques et la résilience. Nous reconnaissons les menaces que le changement climatique fait peser sur notre entreprise, la santé publique et les moyens de subsistance des collectivités où nous menons des activités, ainsi que la nécessité de préserver la qualité de notre environnement. Nous reconnaissons également l'importance d'en tenir compte dans la façon dont nous gérons nos activités, déterminons nos placements et élaborons nos offres de produits et de services financiers. Nos efforts de lutte contre les changements climatiques font partie intégrante de notre stratégie commerciale.

L'Accord de Paris demande instamment que des mesures soient prises pour contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C, afin de réduire sensiblement les risques et les effets des changements climatiques.¹ Atteindre les objectifs de l'Accord de Paris exige un effort mondial unifié – à la fois à court terme et à long terme – pour accélérer la décarbonation et la transition vers une économie à faible émission de carbone. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, « les interventions globales, efficaces et innovantes peuvent tirer parti des synergies et réduire les compromis entre l'adaptation et l'atténuation pour faire avancer le développement durable ». ² Des changements aussi profonds présentent à la fois des risques et des occasions considérables pour toutes les institutions, y compris celles du secteur privé. Malgré l'urgence de la lutte contre les changements climatiques, la transition vers la carboneutralité ne suivra pas la même trajectoire dans chaque secteur, région ou économie.

Approche relative au changement climatique

À titre d'investisseur à long terme et de gestionnaire d'actifs, la Société cherche à gérer le risque climatique dans ses investissements et à tirer parti des occasions de contribuer à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Notre approche stratégique est axée sur la réduction des émissions carbone de nos actifs exploités, investir dans un avenir durable à travers les placements de notre fonds général, et élaborer des solutions pour relever les défis climatiques à nos produits et services. De plus, dans le cadre de nos opérations de Gestion de placements Manuvie, nous faisons régulièrement appel aux sociétés dans lesquelles nous investissons, afin de les encourager à atténuer leur exposition aux incidences climatique et à harmoniser leurs modèles d'affaires aux perceptions d'un avenir à faible émission de carbone prévu dans l'Accord de Paris.³

¹ https://unfccc.int/files/essential_background/convention/application/pdf/french_paris_agreement.pdf

² <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/chapter/summary-for-policy-makers/>

³ <https://unfccc.int/fr/a-propos-des-ndcs/l-accord-de-paris>

Gouvernance relative au changement climatique

Notre cadre de gouvernance du développement durable nous permet d'atteindre nos objectifs en la matière dans l'ensemble de nos activités mondiales en permettant une prise de décision plus facile et plus stratégique dans le contexte de nos objectifs commerciaux. La surveillance de notre cadre ESG fait partie du mandat du Comité de gouvernance et des candidatures (CGC) de notre conseil d'administration. La surveillance assurée par le CGC à l'égard de notre cadre de développement durable complète le travail du Comité de direction sur le développement durable (CDDD). Font partie de ce comité notre chef du développement durable (CDD), Monde ainsi que 11 membres de notre équipe de la haute direction (EHD), y compris notre chef de la direction. Le CDDD, qui se réunit chaque mois, est chargé de déterminer les objectifs de l'entreprise en matière de développement durable, d'orienter l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de développement durable et de formuler des recommandations et des directives sur les questions liées aux facteurs ESG. Dans le cadre de nos activités de gestion d'actifs, nous disposons également de comités à l'échelle de nos secteurs d'activité, qui mettent à exécution des objectifs de développement durable propres aux catégories d'actif.

Le CDD préside le Centre d'expertise sur le développement durable de Manuvie, qui est composé de responsables des unités administratives et fonctionnelles chargés d'intégrer le développement durable à nos pratiques commerciales. Les responsabilités de ce groupe consistent notamment à diriger l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de développement durable. De plus, le Centre d'expertise veille à l'intégration du développement durable aux stratégies, politiques et procédures des unités administratives. Il transmet des informations, développe des connaissances pour l'ensemble des unités fonctionnelles et administratives, donne des conseils sur les questions liées au développement durable et fournit un soutien et un renforcement des capacités à ces unités.

Gestion des risques liés aux changements climatiques

Manuvie a adopté les lignes directrices du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) en 2017 et reste déterminée à aligner son information sur son cadre et ses recommandations, désormais supervisés par la IFRS Foundation (Normes internationales d'information financière).

Conformément au cadre de GIFCCI, Manuvie définit les risques liés au climat comme étant les effets négatifs potentiels des changements climatiques, lesquels peuvent avoir une incidence directe (p. ex., pertes financières) ou indirecte (p. ex., dommages à la réputation), en raison de leurs répercussions physiques ou de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Guidés par notre [Politique de gestion des risques environnementaux](#), ainsi que par les politiques, les normes et les lignes directrices propres à l'entreprise, nous cernons et catégorisons les occasions et les risques liés au climat à l'aide de la taxonomie des risques actuelle de Manuvie, plus particulièrement pour nos principaux types de risques. Les répercussions des changements climatiques peuvent se faire sentir de nombreuses façons, y compris sur nos risques principaux tels que le risque stratégique, les risques de marché et d'illiquidité, de crédit et de placement, de produit et opérationnel, de même que les risques juridiques et d'atteinte à la réputation. Nous considérons le climat comme un facteur de causalité transversal de nos principaux risques existants. Nous estimons qu'omettre de bien nous préparer aux répercussions possibles des changements climatiques peut avoir des conséquences négatives importantes sur notre bilan et notre capacité à exercer nos activités.

Le plan d'action climatique de Manuvie

Nos opérations⁴

Réduire l'empreinte carbone de nos actifs exploités

Nous travaillons à l'élaboration de solutions visant à réduire les émissions absolues de portée 1 et 2 de 40 % d'ici 2035⁵, en mettant dès à présent l'accent sur la décarbonation des actifs que nous détenons et exploitons.

Les placements de notre fonds général

Investir dans un avenir durable

Nous sommes en train de préparer le terrain pour parvenir à la carboneutralité du portefeuille de placement de notre fonds général d'ici à 2050. Nous nous efforçons également de réaliser des améliorations à court terme, fondées sur des données scientifiques, de l'empreinte carbone du financement de projets de production d'électricité et des placements en titres de créance et en actions cotés en bourse^{6,7}.

Financement des projets de production d'énergie :

- Réduction de 72 % par kilowattheure (kWh) de l'intensité des émissions découlant du financement de projets d'ici 2035 ou conformité pour 2035 à l'objectif de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) de 0,14 kg éq. CO₂ /kWh.

– Titres de créance et actions cotés en bourse, à l'exclusion des fonds souverains, dans tous les autres secteurs :

- Réduction de la température du portefeuille de 2,9 °C en 2019 à 2,5 °C, en voie d'atteindre un réchauffement bien en dessous de 2 °C d'ici 2027, calculée d'après les activités totales de la chaîne de valeur de l'émetteur (émissions de portée 1, 2 et 3).
- Réduction de la température du portefeuille de 2,7 °C en 2019 à 2,3 °C, en voie d'atteindre un réchauffement bien en dessous de 2 °C d'ici 2027, calculée d'après les activités opérationnelles de l'émetteur (émissions de portée 1 et 2).

Nos produits et services

Élaborer des solutions pour relever les défis climatiques

Nous mettons au point des produits de placement qui répondent aux besoins des investisseurs et favorisent un avenir plus durable. Nous renforçons la résilience de nos produits d'assurance vie et d'assurance maladie au regard des risques liés au climat et évaluons les mesures nécessaires pour mieux comprendre les répercussions du climat sur la morbidité et la mortalité.

⁴ Manuvie et Gestion de placements Manuvie définissent leurs limites organisationnelles au moyen de l'approche du contrôle opérationnel visant les émissions de portée 1 et 2, conformément au Protocole des GES. Dans le cadre de l'approche du contrôle opérationnel, une société est responsable de 100 % des émissions de GES provenant des activités sur lesquelles elle exerce un contrôle opérationnel, quelle que soit la propriété financière de l'entité. Cette approche ne tient pas compte des émissions de GES provenant des activités dans lesquelles la société détient une participation, mais sur lesquelles elle n'a aucun contrôle opérationnel.

⁵ Par rapport à l'année de référence 2019 qui, pour nous, est une année typique en matière d'activité. La pandémie de COVID-19 a mené à l'adoption du télétravail dans l'ensemble de nos activités, de sorte que nos émissions de 2020 ne sont pas représentatives d'une année typique.

⁶ Le financement de projet est défini, conformément aux indications de la Science Based Target initiative (SBTi) pour les institutions financières, comme un prêt ou un placement (privé) au bilan dont l'utilisation connue des produits est désignée pour une activité ou un ensemble d'activités clairement définies, comme la construction d'une centrale alimentée au gaz, d'un projet éolien ou solaire ou de projets d'efficacité énergétique.

⁷ Par rapport à une estimation de référence de 2019. Nos cibles à court terme comprennent des cibles intermédiaires pour 2035 et 2027.



Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter
www.manulife.com/fr/about/sustainability.html